

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 juillet 2013 à 9 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
M<sup>mes</sup> Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
MM. Raymond Malenfant, conseiller  
Gilbert Morneau, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 9 h 30.

#### RÉSOLUTION 2013-07-157

##### ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Considérant la réception de deux (2) soumissions pour la surveillance des travaux sur les rues de la Plage du Lac qui débiteront le 12 août 2013.

Considérant l'analyse qualitative des soumissions par le comité de sélection.

Considérant que les deux soumissions se qualifient pour l'ouverture des enveloppes de prix.

Considérant que le soumissionnaire ayant le meilleur pointage intérimaire a présenté l'offre de prix la plus basse.

Considérant que cette soumission est conforme en tout point aux exigences des documents d'appel d'offres.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de BPR. L'offre de prix s'élève à 31 738,63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION 2013-07-158

##### APPROBATION DE LA SOUMISSION DE DISTRIBUTION BRUNET INC.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver la soumission Distribution Brunet inc. au montant de 58 450,11 \$, taxes incluses. Cette soumission concerne la fourniture et la livraison du matériel d'aqueduc et d'égout décrit au bordereau de soumission pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines des rues de la Plage et du Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-07-159

APPROBATION D'UNE OFFRE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter l'offre révisée de LVM pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de voirie à réaliser sur les rues de la Plage et du Lac. L'offre est basée sur des présences au chantier sur une période de 4 semaines à raison de trois (3) visites de deux (2) heures par semaine. De plus, l'offre précise que seul le temps réel effectué en chantier sera facturé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-07-160

DROIT DE PASSAGE - SENTIER QUAD

Considérant la décision de deux propriétaires de retirer les droits de passage pour les motoneiges et les véhicules tout-terrain sur une partie du sentier 548 ouest reliant Squatec à St-Louis-du-Ha! Ha! dans le secteur de la Vieille Route à Squatec.

Considérant les différentes options envisagées et étudiées depuis plus d'un an pour mettre en place un sentier sécuritaire et hors des propriétés privées.

Considérant les vérifications réalisées auprès de la municipalité et de la MRC au regard d'un tracé sur la partie nord-ouest des lots appartenant à la municipalité et portant les numéros 19-A-P, 20-P, 21-P et 22-P.

Considérant que le tracé traversant les lots de la municipalité permettrait d'atteindre les terres publiques pour rejoindre le sentier de Quad reliant Squatec à Saint-Louis du HA! HA!

Considérant l'importance de maintenir la circulation sur le sentier 548 reliant Squatec à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'autoriser des travaux de déboisement, d'excavation et de mise en place de ponceaux sur une distance d'environ un kilomètre par dix mètres de large en moyenne sur les lots cités précédemment, propriétés de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directrice générale, secrétaire-trésorière*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 10 h.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière